



Droits de visite chez un locataire ,je suis le bailleur

Par **GARNIER**, le **13/01/2011** à **00:06**

Bonjour,rnJE LOUE ma maison A un locataire et je voudrais savoir a qu,elle frequence je peux leur rendre visite et les directives a suivrent !rnmerci de me repondre

Par **Marion2**, le **13/01/2011** à **00:19**

Expliquez vous !rn[rn[citation]]à quelle frequence je peux leur rendre visite et les directives a suivrent ! rn[/citation]rnVous n'avez pas à rendre visite à votre locataire !!! De quelles directives parlez-vous ???rnPour quelle raison posez-vous cette question ?rnLe bail est signé, le locataire est maintenant chez lui.

Par **fabienne034**, le **13/01/2011** à **08:23**

bonjourrnune fois par an sur rendez vousrnnc'est obligatoirement une visite de courtoisierncomme dit plus haut le locataire est chez lui rnnpour tout savoir allez en milieu de page de rn<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>